

NOS MESURES POUR ASSURER VOTRE SANTÉ & VOTRE SÉCURITÉ



Nos mesures pour assurer votre santé et sécurité lors de prestations d'audits

Afin de mener nos prestations d'audits dans vos locaux et auprès de vos équipes selon des conditions de protection sanitaire optimales, vous trouverez ci-après le protocole sanitaire mobilisé à cet effet. Il s'agit de garantir votre protection sanitaire ainsi que celle de nos consultants auditeurs mobilisés.

Certaines de ces mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales des prochaines semaines.

1. Sensibilisation de nos consultants au présent protocole sanitaire

Tout comme l'ensemble de nos salariés, nos consultants mobilisés dans le cadre de prestations d'audits de sécurité, qu'ils interviennent dans vos locaux ou à distance, ont bénéficié d'une sensibilisation aux **règles de distanciation et aux gestes barrières**, ainsi qu'au **présent protocole sanitaire** défini dans le cadre de leurs missions.

2. Mesures d'hygiène et de protection individuelle de nos consultants

Nous exigeons de nos consultants **le port obligatoire d'un masque de protection lors de leur intervention dans vos locaux** ; et ce, **quel que soit le niveau de distanciation de nos consultants vis-à-vis de vos équipes ou de toutes autres personnes alors présentes sur les sites visités**.

Le port du masque est **obligatoire tout au long de leur période d'intervention**, que ces derniers **interviennent directement dans vos locaux ou bien à distance depuis nos propres sites**.

Nous, société Sysdream, leur fournissons à cet effet **2 masques de protection de type chirurgical par jour de prestation** passé à votre profit, que **la prestation se déroule dans vos locaux ou à distance depuis les nôtres**.

Nous leur fournissons **des flacons de gel hydro alcoolique afin qu'ils puissent régulièrement se désinfecter les mains** ; et ce, indépendamment et en complément de toute autre mesure de nettoyage et de désinfection que vous pourriez leur mettre à disposition depuis vos locaux.

3. Identification de nos consultants et règles d'accès à vos locaux

Les **identités de chacun de nos consultants devant intervenir à votre profit vous sont communiquées au plus tard 72 heures** avant le démarrage de leurs prestations et de leur venue dans vos locaux.

À leur arrivée dans vos locaux, ou auprès de vos équipes dans un lieu tiers, nos consultants doivent être en mesure de vous présenter **une pièce d'identité ainsi qu'une carte professionnelle** justifiant de leur appartenance à la société Sysdream.

Nous exigeons de nos consultants qu'ils **se présentent à vous, munis du port de masque de protection recouvrant la bouche et les voies nasales**.

4. Comportements de nos consultants en cas de symptômes au COVID-19

Lors de leur présence au sein de vos locaux

Tout consultant alors présent dans vos locaux et présentant des symptômes au virus COVID-19 devra quitter sur le champ vos locaux, en prenant soin de contacter son médecin traitant, ou le SAMU, à défaut de pouvoir le joindre.

La société Sysdream veillera alors à recenser, auprès du consultant sujet à des symptômes au COVID-19, suspectés ou avérés, la liste des personnes avec qui ce dernier aurait pu entrer en contact lors de sa présence au sein de vos locaux ou de lieux environnants. Et ce, de manière à en informer dans les plus brefs délais les personnes ayant pu être formellement identifiées.

Lors de leur présence hors de vos locaux

Tout consultant présentant des symptômes au virus COVID-19 devra s'abstenir de se rendre au sein de vos locaux ou de se joindre à vos équipes dans des lieux tiers.

5. Référent COVID-19 dédié aux prestations d'audits

Un référent COVID-19 est mobilisé au sein de la société Sysdream, afin de veiller à la bonne application par nos consultants des mesures décrites ci-avant. Il veille à l'ajustement de ces mesures en fonction de l'évolution des obligations et recommandations émises par les autorités sanitaires et légales compétentes.

6. Rappel des gestes barrières

Afin de garantir votre sécurité et lutter contre la propagation du COVID-19 : nous vous demandons de bien vouloir respecter les gestes barrières suivants :



Le port du masque est obligatoire



Se laver les mains très régulièrement



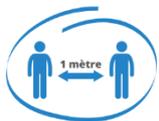
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Se saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades



Limiter les déplacements et les contacts. Respecter une distance de sécurité d'au moins un mètre